



Faire venir mon enfant mineur en France

Par **nono30**, le 19/09/2014 à 14:38

Bonjour,

Je suis d'origine Camerounaise, j'ai obtenu ma nationalité en 2012 et je suis mère d'une fille de 11 ans que ma mère au Cameroun élève, elle est scolarisée en 5ème. Je suis mariée depuis 2007 et mon mari vient de lancer une procédure de divorce. J'avais constitué un dossier de retranscription d'acte de naissance de mon enfant sur les registres français, démarche effectuée auprès de l'ambassade de France au Cameroun afin de la faire venir en France.

Mon mari avait fait une reconnaissance en France de mon enfant. Actuellement, le dossier est à l'instruction à Nantes. J'ai bien peur que le dossier n'aboutisse pas car je vais divorcer.

Pourriez-vous m'apporter de l'aide car je ne sais plus comment faire ? Est-ce que le dossier peut aboutir ou y'a t'il d'autres solutions pour qu'elle vienne en France d'autant que je suis maintenant française et que lors de ma demande de nationalité je l'ai déclarée ?

Vous remerciant d'avance.

Par **citoyenalpha**, le 19/09/2014 à 14:48

Bonjour

la procédure de divorce ne ne saurait empêcher les démarches dans votre cas.

Restant à votre disposition